

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
- Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Dans sa séance du 5 juin, l'Institut international de la Paix de Monaco a décidé, sous la présidence de M. l'abbé Pichot, vice-président, de s'associer à la manifestation qui se prépare en Autriche, à l'occasion du 60^e anniversaire de la naissance de M^{me} la baronne de Suttner.

L'assemblée a réglé ensuite différents détails relatifs à la « Bibliographie de la Paix », actuellement en cours de publication. Elle s'est rangée finalement à l'avis de faire imprimer la « Bibliographie » en volume au recto seulement. Les fascicules conserveront ainsi l'aspect des publications de l'Institut international de Bibliographie de Bruxelles.

L'Institut a chargé son Bureau de remercier ceux de ses membres qui ont fait parvenir à la Bibliothèque la collection de leurs œuvres.

La séance, ouverte à 2 h. et demie, a été levée à 3 h. et demie.

Au cours des régates régionales à l'aviron qui viennent d'avoir lieu à Marseille, les rowingmen de la Société des Régates de Monaco se sont particulièrement distingués. Un accueil des plus cordiaux a d'ailleurs été fait à nos concitoyens, dont l'un d'entre eux, M. Baud, fut, par une aimable attention, désigné pour les fonctions de juge-arbitre : au surplus, voici les prix qui ont été attribués à nos équipes de rowing :

Canoës, Juniors et Seniors, 2^e prix, médaille argent ; M. P. Marquet.

Yoles franches, 2 rameurs débutants et barreur, 2^e prix, insignes ; équipe Boul-Boule, MM. L. Rapaire, L. Soudrille, barreur P. Rocchésani.

Yoles franches, 2 rameurs et barreur, Juniors et Seniors, 1^{er} prix, objet d'art ; équipe Petit-Train MM. F. Rocchésani, J. Guizol, barreur P. Rocchésani.

Yoles franches, 4 rameurs débutants et barreur, 2^e prix, insignes ; équipe Méli-Mélo, MM. L. Rapaire, L. Soudrille, P. Vatrican, P. Marquet, barreur P. Rocchésani.

Yoles franches, 4 rameurs et barreur Juniors et Seniors, 2^e prix, médaille argent offerte par la F. S. N. M. ; équipe Sans-Souci, MM. Rocchésani, J. Guizol, E. Soudrille, A. Médecin, barreur P. Rocchésani.

Il nous est agréable de constater le succès de nos concitoyens et de joindre nos félicitations à toutes celles qu'ils ont reçues à cette occasion.

Dans sa réunion mensuelle du 5 juin courant, l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères de la Principauté a procédé à la formation de son Bureau, lequel est ainsi composé, pour l'exercice 1903-1904 :

Président : M. Cioco ;
Vice-Présidents : MM. Bellando et Béranger ;
Secrétaire : M. Lorenzi ;
Secrétaire adjoint : M. Vidal ;
Trésorier : M. Sangeorges ;
Trésorier adjoint : M. Crovetto.

La société musicale la *Lyre Monégasque* est allée dimanche à Menton, pour rendre à la Société la *Lyre Mentonnaise* la visite qu'elle en avait reçue.

La réception a été des plus cordiales ; une superbe lyre d'or a été offerte à la Société mentonnaise, et une magnifique gerbe de fleurs naturelles a été remise au président M. J. Marquet.

Les Sociétés se sont ensuite rendues à la Mairie, où elles ont donné une aubade, et de là au Vélodrome, où un remarquable concert a été acclamé par un nombreux public.

A sept heures, un grand banquet réunissait les membres de la *Lyre*, au cours duquel ont pris la parole MM. de Loth, Capponi, le commandant Gastaldi, etc., dont les toasts et les allocutions ont été vivement applaudis.

Cette agréable journée s'est terminée par un bal qui s'est prolongé fort avant dans la soirée.

La Colonie italienne a célébré, avant-hier, la fête nationale du *Statuto*. A cette occasion, une distribution de secours aux indigents a eu lieu au siège du Comité de bienfaisance, et un banquet a réuni, à l'hôtel Bristol, une trentaine de convives.

Au dessert, M. le Ch^{er} Pellizza a prononcé un patriotique discours rappelant la mémoire des héros de l'indépendance italienne. Divers toasts ont ensuite été portés, aux applaudissements de l'assistance, à S. M. le Roi d'Italie et à S. A. S. le Prince de Monaco.

M. le docteur Marsan, médecin de la ville pour le quartier de Monte-Carlo, vaccinera tous les jeudis du mois de juin, à 3 heures, dans le local habituel, à l'école des filles, boulevard des Moulins.

M. André, consul de France à Monaco, est parti pour Paris mercredi dernier.

On nous informe que M. Broc, capitaine des douanes à Monaco, vient d'être promu à la première classe de son grade.

La Ligue des amis des animaux, fondée dans un but d'humanité si éminemment louable, vient de recevoir de M^{me} Summers Hutchinson un don de 103 livres sterling (2,575 francs).

Cet acte de générosité mérite d'être enregistré.

Actes de probité. — André Carguino, dit Martin, a déposé, au bureau de police de Monte Carlo, un portefeuille contenant une certaine somme qu'il venait de trouver sur la voie publique.

Guglielmetti Joseph, commissionnaire, a trouvé dans la cour de Monte Carlo un porte-monnaie, qu'il s'est empressé de porter au commissariat de police.

Dans son audience du 4 juin, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Rossi Secondo, né à Vintimille en 1835 ou 1887, et Tomatis Henri, âge de 23 ans, demeurant l'un

et l'autre à La Turbie, un an de prison chacun (par défaut) pour vol simple.

Lauri Charles, né à Monaco le 23 janvier 1888, apprenti pâtissier, demeurant à Nice, quatre années de détention dans une maison de correction, pour vol qualifié.

Beringuie Jean-Léon, né à Lafrançaise (Tarn-et-Garonne) le 4 août 1861, directeur de l'exploitation du chemin de fer à crémaillère de La Turbie, 100 francs d'amende pour blessures par imprudence.

Voici le nouvel horaire (saison d'été) du chemin de fer à crémaillère Monte-Carlo-La Turbie :

De Monte-Carlo : matin, 6 h. ; 8 h. ; 9 h. 50 ; 11 h. 30 ; soir, 2 h. 10 ; 3 h. 5 ; 4 h. ; 6 h. 30.
De La Turbie : matin, 6 h. 24 ; 8 h. 25 ; 10 h. 30 ; soir, 1 h. 35 ; 2 h. 35 ; 3 h. 30 ; 4 h. 40 ; 7 h.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Adjudication à la Mairie de Monaco
le Samedi 11 Juillet 1903, à 10 heures du matin

Travaux de construction d'un Quai et d'Approfondissement d'une partie de la Baie

(Dragages, pilotis, enrochements, travaux à l'air comprimé, etc.)

Montant.....	1,407,159 fr. 35
A valoir.....	172,840 fr. 65
Total.....	1,580,000 fr.

Cautionnement provisoire.. 20,000 fr.
Définitif..... 50,000 fr.

Visa quinze jours avant l'adjudication par l'Ingénieur en chef des travaux du Port de Monaco.

Ne seront admis à concourir que les entrepreneurs ayant exécuté, dans des conditions satisfaisantes, des travaux à l'air comprimé.

Renseignements dans les bureaux du Service des Travaux du Port, à Monaco.

Variétés Monégasques

L'éducation du Prince Antoine de Monaco et ses notes de voyage en Italie et en Allemagne

(1679-1680)

Suite

Le mardy 16 may, nous sommes venus à Livourne. La place a une darse grande et belle. Le grand-duc y tient quatre galères. Il y a deux ceintures de murailles tout autour de la ville, avec un grand fossé au dehors, où on fait passer l'eau de la mer. Il y a deux forts ou deux petites citadelles des deux bouts de la ville qui la resserrent, très bonnes.

La ville est presque toute habitée par des juifs, qui ont plus de privilèges qu'ailleurs ; ils n'ont aucune marque de distinction ; ils peuvent acheter des maisons et en faire bastir, mais non pas en vendre à des chrétiens. Les rues y sont tirées au cordeau et assez belles, la place est belle.

Il n'y a rien de curieux que le lieu où l'on enferme les esclaves, qu'ils appellent *Il Bagno*. Les turcs y ont mosquée. La fontaine, où est l'effigie du grand duc, en marbre et quatre esclaves au-dessous.

Le mesme jour, nous sommes partis de Livourne, à 2 heures après-midy, et sommes venus coucher à Pise.

Pise est une grande ville située le long de l'Arne, dans un terroir fort aride, à venir du costé de Livourne, mais non de l'autre costé, où il y a des plaines admirables tout le long d'un petit ruisseau. Elle a de grandes rues, mais elle est peu peuplée. L'on y fabrique les galères du grand duc, et elles peuvent venir jusques là par l'Arne. Il y a de grandes chambres voutées pour la fabrique où on les travaille.

Le clocher de l'archiépiscopale est penchant d'un costé d'environ dix-huit pieds ; il a beaucoup de hauteur et est fort bien basti par différends estages de colonnes de marbre qui s'entresupportent et sortant hors du corps de la tour, sont comme huit corridors ou balcons tout autour ; elle a 293 degrés.

L'église cathédrale de Sainte Marie Major est très belle pour son architecture tant dedans que dehors ; an dedans l'on voit le plafond relevé dont les quarrés enfoncés et les molures eslevées sont enrichies de dorures et peintures. Le dôme est haut et a des peintures très belles. Le chœur est assez grand ; il n'y a sur le grand autel qu'un crucifix de bronze et deux anges ; aux deux costés de l'autel il y a une colonne de jaspe, d'environ neuf pieds de hauteur et deux et demy de tour, qui a un chapiteau de marbre du travail de Michel-Ange, où sont, outre les ornements ordinaires, de petits anges dignes de l'ouvrier.

Il y a une grande dévotion d'une Vierge qui ne se découvre jamais ; un archevesque et quelques chanoines moururent, dit-on, pour l'avoir fait découvrir.

Il y a des bas-reliefs en marbre au bas de l'église et en beaucoup de lieux, qui sont fort estimés.

Dehors, l'on voit les portes de l'église qui sont quatre grandes portes à deux battants, toutes de bronze, apportées de Jérusalem ; chacune d'elles est divisée par quarrés, dans lesquels l'on a fait des reliefs des mistères et histoires du Nouveau Testament, d'un ouvrage qui est hors d'œuvre et qui est parfaitement beau.

La façade est grande et haute ; elle a plusieurs estages de colonnes comme la tour, et tout le mur est incrusté de pierres de jaspe, porphyre et marbre et autres pierres enchassées dans le marbre, comme aussy il y a dans le pavé de l'église, au sortir du chœur.

A trente pas de l'église, il y a le dôme qui sert de fonts baptismaux. Ce dôme est grand en hauteur et se trouve enrichi, au milieu du bassin, de la fontaine, où est un saint Jean de bronze, soustenu par un pilastre d'où sort l'eau qui remplit le bassin. Il y a autour du bassin quatre espèces de cuves de marbre où l'on baptise les enfants. Il y a une chaire à prescher soustenu par des piliers ou colonnes toutes de jaspe, porphyre et autres pierres dures du Levant, apportées de Jérusalem ; il y a autour de cette chaire des bas-reliefs de marbre très beaux. Le dôme a bien cinquante pas de tour ; il y a quantité d'échos.

Campo Santo, est une manière de cloître au milieu duquel est la terre apportée du champ Haceldama. Le cloître a près de cent quatre-vingt pas de long sur quelques soixante-dix de large ; chaque voûte de la galerie du cloître est d'environ trente pieds de hauteur et dix-huit pas de largeur.

Il se trouve là des peintures admirables tout autour de la muraille du dehors, et quelques tombeaux et statues ; c'est une chose très curieuse à voir ; le peintre s'appellait Bonnosino (1), et la closture du dedans est toute fabriquée de marbre et fort délicatement.

La terre crible un corps dans huit heures, le pourrit en huit autres, et le consomme en huit autres.

L'on voit des tables escrites du temps de Sertorius et encore d'autres plus anciennes, difficiles à lire. Il y a le tombeau de Balde, jurisconsulte, maistre de Bartole.

Il y a au costé de l'église une urne de marbre, qui estait la mesure du tribut que Pise devait, aux Romains,

en or ; elle pouvoit contenir deux boisseaux. Il y a un bassin où il y en de toutes sortes.

De Pise nous fumes à Lucques, terroir très fertile, pais plat, en tournant autour de la montagne, pour y aller en carosse, il y a douze milles.

LUCQUES est une grande ville, fortifiée régulièrement avec des bastions revestus de briques, des fossés assez larges, où il passe un petit ruisseau, des demi-lunes aux portes, un chemin couvert, du canon sur les remparts en assez bonne quantité. Ces bastions sont à orillons et sont petits. Les remparts sont admirables, pour estre en un terrain fort uny et planté d'arbres, qui font un ombrage et une très belle promenade.

Le gouvernement de la République est entre les mains des nobles ; le conseil ordinaire est de cent vingt, outre lesquels il y a neuf anciens et le gonfalonier, qui sont toujours logés au palais, et n'en sortent jamais pendant leur deux mois que dure leur pouvoir ; leurs femmes mesme ne vont pas les voir.

Les cent vingt changent tous les ans. Il y a des jurisconsultes à la rotte, pour le civil ; mais pour le criminel, c'est le conseil qui juge.

Il y a dans le palais un arsenal où il y a des armes pour 25,000 soldats. Il y a environ 400 soldats de garnison ordinaire, de grands corps de gardes à chaque bastion. Les bourgeois ont leur ordre, en cas d'alarme, de se rendre à certains postes.

La République a quelques petits châteaux où elle tient des garnisons de dix ou douze soldats ; elle peut armer sur ses terres 40,000 hommes ; son revenu est très petit.

Les rues sont larges et la ville peu peuplée pour sa grandeur. Il n'y a rien de curieux que les remparts. Il y a une inscription à la porte de la grande église, qui fait mémoire d'un serment que firent les banquiers de de ne point tromper, ny faire de faussaire contre les intérêts de ceux qui despenderaient de l'église Saint-Martin, cathédrale du lieu.

Le dix-huictiesme may nous vinmes de Lucques à Pistoia ; il y a vingt milles. PISTOIA est une ville assez longue et ceinte de murs ; il n'y a rien à voir.

Le dix-neuf may, de Pistoia nous vinmes disner à Florence, distant de vingt milles ; on passe par devant Poggio Caiano, maison du grand duc, où il a tenu madame sa femme enfermée trois ans (1). Il n'y a rien de remarquable que la belle vue qui découvre Florence. Prato et Pistoia, avec une infinité de villages et de maisons dans des plaines admirables formées de montagnes cultivées.

FLORENCE est une grande ville, séparée en deux par l'Arne, dont un des costés s'appelle Poggio Imperiale ; le palazzo Pitty est aussy de ce costé là, et de l'autre costé il y a le Pallazo Vecchio et celui de la Galleria.

Il y a trois petites forteresses, savoir : Saint-Miniato, fortezza d'Abasso et Belveder.

Le grand duc demeure ordinairement au palais Pitty, qui se communique aux autres par de longues galeries qui passent sur l'un des ponts de la ville. Il se communique encore à la forteresse par des chemins couverts. Son architecture est grosse et solide. C'est une grande masse, longue de trois cent cinquante pieds par le dehors, aux trois estages extrêmement eslevés ; le troisieme, n'est pas tout de long, parce qu'au lieu de bastiment, on a laissé aux deux bouts deux terrasses en plate-forme.

Par le costé de dedans, il y a deux ailes qui font une court carrée de quatre-vingt pas environ, avec les portiques, les voutes par en bas soustenuës, par de grandes colonnes d'une pierre dure du pais, de couleur ardoisine, dont les degrés et presque tout le palais est basti. A chasque estage il y a un corridor qui règne tout autour hors d'œuvre avec les balustrades.

Il y a dans l'estage du milieu du corps, qui fait la face du palais, une enfilade de salles et de chambres, de trois cent cinquante pieds ; on y entre, par le milieu, dans une salle des Gardes, et l'on voit, à la droite, six salles, salons ou chambres, et six à la gauche, dont les

portes sont au milieu et composent l'enfilade. Ceux de la droite sont ornés de tant de peintures rares et de dorures et de statues, qu'il ne se peut rien voir de plus magnifique. Ceux de la gauche, ne le sont pas tant. Les salles sont toutes voutées et ont environ trente pieds d'élevation.

Dans l'estage bas, il y a, à la droite de l'entrée des appartements d'esté, des peintures très belles.

(A suivre)

G. SAIGE.

Lettre de Paris

Paris, 7 juin 1903.

Voici, donc, M. Rostand officiellement reçu à l'Académie. Ce fut une cérémonie impatientement attendue, ultra-select, où se rencontrèrent, coude à coude, tout ce que Paris compte de notoriétés et de gloires dans tous les mondes. Et ce fut aussi la fête de l'enfant prodige, car comment qualifier autrement le nouveau récipiendaire, qui franchit, à trente-trois ans, les portes solennelles de l'Institut ; Rostand est le Bonaparte des lettres, chacune de ses pièces est une victoire, et l'on comprend que le jeune conquérant, par une sympathie secrète, ait voulu glorifier l'Aiglon, ce reflet de l'épopée impériale. Ce que fut son discours : un charme, un enchantement, point une harangue, mais un monologue, et si délicieusement dit que pas un des jeunes premiers de la Comédie-Française n'irait à la cheville du poète des *Musardises*. Oh ! ce couplet sur la naissance de M. de Bornier ! on dirait d'un commencement de conte de fée :

« Donc, vers la mi-nuit de Noël 1825, un petit pêcheur de lune était en train de naître dans une maison de la bonne ville de Lunel, à l'angle d'une vieille rue, en face de la chapelle des Pénitents Blancs. On s'en donnait de chanter, ce soir-là, chez ces Pénitents, qui avaient invité tous les alentours pour la messe de minuit. Ce pendant, la femme qui allait être mère voulut que le souffle de la glorieuse Nativité passât sur l'obscur naissance. On ouvrit les fenêtres. La nuit de Noël entra dans la chambre. Il y eut des étoiles dans les rideaux. Une vague de plainchant vint mourir au pied du grand lit. Ce fut une invasion de cantiques frais et de noëls naïfs. Et tout cela, piété, foi, poésie chrétienne, musique méridionale, ferveur honnête, grandiloquence de l'orgue, pureté des voix enfantines, cordialité des voix populaires, tout cela se mêlant à l'âme éparse des fiers ancêtres, comme le parfum d'encens se mêlait à la vertueuse odeur un peu surannée de la vieille demeure, tout cela fit quelque chose de très noble et d'extraordinairement candide ; ce mélange tourna dans l'ombre, battu par des ailes d'anges ; l'enfant l'aspira avec sa première gorgée d'air ; et ce fut l'âme de M. de Bornier. »

Un frisson de plaisir passa dans les élégances féminines. M^{me} Rostand semblait enivrée d'émotion. M. Coquelin exultait. Et M. de Vogüe n'eut pas de contradicteur lorsqu'il conclut, en sa réponse : « Honorons la poésie. Cette princesse lointaine ne nous trompera jamais. »

Et dire qu'il y a des pères de famille qui prétendent que la poésie ne mène à rien !

* * *

M. Marcel Prévost, président de la Société des Gens de lettres, et M. Alfred Capus, président de la Société des Auteurs dramatiques, sont rentrés, mercredi, à Paris, de Saint-Pétersbourg.

On sait que le but de leur voyage était d'obtenir des autorités russes la protection, là-bas, de nos auteurs.

Or, leurs négociations ont marché à merveille. Sans doute, la convention littéraire, l'accord spécial entre les deux pays qui donnerait aux auteurs français, en Russie, la garantie que les Russes trouvent chez nous, n'est pas encore mûr. Toutefois, dès à présent, les grands journaux pétersbourgeois préparent l'opinion à cet acte nécessaire, préparent aussi les pouvoirs publics. Et c'est quelque chose que cela.

En attendant, MM. Marcel Prévost et Alfred Capus ont cherché un biais qu'ils ont trouvé d'une façon inattendue.

Ils venaient d'être reçus d'urgence dans la Société des Auteurs dramatiques russes ; — il n'existe pas de Société de Gens de lettres, là-bas — et le président de leur dire :

« Ainsi, chers confrères, vous serez protégés comme nous-mêmes. »

Mais la solution est trouvée, s'écrièrent nos deux compatriotes : que les auteurs français deviennent membres de la Société des Auteurs dramatiques russes et ils bénéficieront des protections dues chez nous aux Russes !

Aussitôt les auteurs russes déclarèrent consentir à l'accueil, dans leur Société, des écrivains de la nation amie ; les éditeurs, à leur tour, acceptèrent la proposition.

(1) Ce nom doit être une altération du copiste pour *Benozzino*, diminutif vulgaire de Benozzo Gozzoli, l'auteur des peintures du mur septentrional du Campo Santo.

(1) Marguerite Louise, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, dont les démêlés avec Cosme III furent retentissants. Elle mourut à Paris en 1721.

Ainsi se trouve provisoirement enrayé le pillage dont se plaignaient tant nos auteurs dramatiques.

Reste à savoir par quels moyens pratiques nos auteurs pourront acquérir la protection de leurs œuvres là-bas ?

C'est un rapport des deux présidents à leurs Sociétés respectives qui en indiquera les moindres détails.

Comme on le voit, MM. Prévost et Capus ont bien travaillé.

L'interpellation adressée au Gouvernement sur les catastrophes occasionnées par la course de Paris-Madrid n'a abouti à aucun résultat décisif. Le seul enseignement qui se dégage avec un peu de netteté, d'un débat dont l'unique sanction a été un ordre du jour pur et simple, est qu'à l'avenir les luttes à long parcours et à grande vitesse ne seront plus autorisées. M. Combes paraît disposé à revenir à la politique de M. Waldeck-Rousseau, du moins en ce qui concerne les automobiles. Malheureusement, il est un peu tard.

Comme toutes les industries jeunes et impatientes de se faire connaître, l'automobilisme a cherché à frapper les imaginations. Les fabricants des nouvelles voitures ont tout sacrifié au vertige de la vitesse. En 1895, le vainqueur de la course de Paris à Bordeaux n'avait pas dépassé une moyenne de 25 kilomètres par heure. C'était un résultat des plus honorables sans doute ; mais, réduit à cette modeste allure, le nouveau mode de locomotion n'était pas autre chose qu'une diligence perfectionnée et ne pouvait même pas lutter avec un train omnibus de chemin de fer. En 1898, M. Charron parcourut le trajet de Paris à Amsterdam, aller et retour, avec une vitesse de plus de 48 kilomètres à l'heure. C'était un progrès sensible, si l'on peut donner ce nom à des perfectionnements qui devaient fatalement aboutir à des catastrophes.

A partir de l'année de l'Exposition universelle, l'impulsion donnée à la nouvelle industrie par les fabricants les plus célèbres ne se ralentit plus. Les 50 kilomètres à l'heure ne sont plus qu'un jeu d'enfant. Tandis que les machines de 1895, déjà démodées, ne pouvaient pas dépasser 25 kilomètres à l'heure, les automobiles perfectionnées qui ont été mises à l'épreuve l'année dernière atteignaient, aisément, une vitesse de 90 kilomètres. Une force de 3 chevaux-vapeur, qui était jugée suffisante il y a huit ans, a été portée à 120 chevaux dans quelques-uns des moteurs qui ont figuré dans le dernier concours. Le plus effroyable des accidents qui ont ensanglanté la course de Paris à Madrid, nous voulons dire la catastrophe d'Angoulême, où quatre personnes ont trouvé la mort, a été causé par une voiture qui allait à plus de 120 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire à une vitesse interdite aux trains de chemins de fer les plus rapides.

Pour l'automobilisme, le moment est venu d'enrayer, et peut-être dans son propre intérêt, cette industrie ferait-elle bien de se demander si, au lieu de chercher exclusivement à abattre des kilomètres, il ne serait pas préférable de construire des voitures solides et à bon marché qui n'auraient pas la prétention de rivaliser avec les trains express et serviraient tout simplement à remplacer les chevaux.

L. S.

LETTRES ET ARTS

Nous avons déjà, par la Capitale, un certain nombre de statues à la mémoire de savants ou d'artistes ; en voici encore une demi-douzaine d'autres qui n'attendent que la belle saison pour être mises en place.

La première sera celle de Garnier à l'Opéra, ensuite celle de Gounod qui devait être inaugurée l'automne dernier, mais un deuil dans sa famille a fait remettre cette cérémonie aux premiers beaux jours, ce qui ne peut plus tarder à présent.

On attend que la veuve de l'incomparable auteur de *Faust* en fixe elle-même la date.

La date d'inauguration du monument de Charles Garnier, d'abord fixée au 15 juin, vient d'être reculée de quelques jours, en raison des travaux de la rue Auber.

C'est le samedi 20 juin, à dix heures du matin, qu'aura lieu cette cérémonie.

La Commission des beaux-arts, chargée d'acquérir des œuvres d'art au nom de l'Etat, vient de procéder, dans les Salons, à ses premiers achats. En voici la nomenclature :

1^o Salon des Artistes Français :

Peinture : Gabriel Ferrier, *Douleur* ; Lumière, *La maison du Tintoret à Venise* ; Louis Roger, *Histoire* ; Déchenaud, *Portrait de sa mère* ; Petitjean, *Village*

de Lorraine ; Guillemet, *Vue de Moret* ; Caylas, *La reconstitution du Dronte* ; Bastet, *Pervenche* ; étude de femme nue.

Sculpture : Sicard, Groupe de bronze et or fondu ; Pierre Laurent, *Héro et Léandre*, marbre ; Ségoffin, *L'homme et les misères humaines*, marbre ; Theunissen, *Cain jaloux*, haut-relief, marbre ; Guilloux, *Eve retrouvant le corps d'Abel*, marbre ; Hannaux, *Le poète et la sirène*, marbre ; Thomas, *Adolescence*, bronze ; d'Houdain, *La pensée*, marbre ; Birot, *La veuve*.

2^o Salon de la Société nationale des beaux-arts :

Peinture : Carolus Duran, *Le vieux lithographe*.

Sculpture : Injalbert, *Bacchante*, marbre ; Schnegg, *Tête d'une jeune femme*, marbre.

M. Clermont-Ganneau a remis, jeudi soir, à M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, son rapport définitif sur la tiare de Saitapharnès.

Ce second rapport n'est que la confirmation du premier : il démontre d'une façon péremptoire, que la fameuse coiffe est une œuvre non antique due à M. Rouchomowski.

M. Frantz Jourdain, d'accord avec M^{me} Zola et s'inspirant principalement des sentiments manifestés par cette dernière, a arrêté les grandes lignes de son projet pour l'exécution du tombeau d'Emile Zola.

Le monument sera construit en porphyre rouge du plus beau grain et du plus bel éclat.

Sur l'entablement d'une fenêtre sera placé un buste du maître, en bronze doré, œuvre d'un ami intime.

Ce buste, suivant les indications de M^{me} Zola et pour respecter un penchant naturel du poète qui le portait à regarder le ciel, aura les yeux fixés vers le ciel.

M. Frantz Jourdain conciliera les nécessités de l'art avec les désirs de M^{me} Zola et espère réaliser une œuvre saisissante.

L'Académie des Sciences procéda à l'élection d'un membre titulaire dans la section de minéralogie, en remplacement de M. Hautefeuille, décédé.

Les candidats ont été classés, au nombre de neuf, dans l'ordre suivant : en première ligne, M. Mulnier-Chalmas ; en deuxième ligne, par ordre alphabétique : M. Barrois, M. Douvillé, M. Lacroix ; en troisième ligne, par ordre alphabétique : M. Boule, M. Haug, M. de Launay, M. Termier, M. Wallerant.

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant 55, majorité 28, M. Mulnier-Chalmas est élu par 45 suffrages ; M. Lacroix obtient 10 voix.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 Mai au 7 Juin 1903

BEAULIEU, yacht à voile, <i>Miss-Mary</i> , fr., c. Rodolico,	sur lest.
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	sable.
— b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Tréglià,	—
GALERIA, brick-goëlette, <i>Conception</i> , fr., c. Simonpieti,	charbon.
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	sable.

Départs du 31 Mai au 7 Juin 1903

BEAULIEU, yacht à voile. <i>Miss-Mary</i> , fr., c. Rodolico,	sur lest.
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	—
— b. <i>Barthélemy</i> , fr., Tréglià,	—

APPICHAË BÉRENGER MONACO

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Le Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, par jugement en date de ce jour, 2 juin 1903, a reporté et fixé définitivement au 1^{er} décembre 1902 la date de la cessation des paiements du sieur Charles Arobbo, marchand de volailles demeurant à Monaco.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 2 juin 1903.

P. le Greffier en chef,
A. Croco, C.-G.

AVIS

Les créanciers du sieur Pierre MAUREAU, camionneur à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne, ou par fondé de pouvoirs, le 19 juin courant, à deux heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le mardi 9 juin courant, à 2 heures du soir, dans un magasin de coiffeur, sis n^o 7, rue de La Turbie, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande glace, fauteuils, lavabo et objets à usage de coiffeur.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes

VENTE APRÈS FAILLITE

Le lundi 15 juin courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants, dans un magasin au rez-de-chaussée de la maison Gastaud, sise rue de Millo, à la Condamine, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques des marchandises et objets mobiliers dépendant de la faillite Angèle Giansanti, épicière, se composant de conserves et pâtes alimentaires, amidon, cafés, thé, poivre, cristaux, broserie, balais, épices ; vins fins et liqueurs, comptoirs, balances, étagères, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le samedi 13 juin courant, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'effets, linge et de bijoux, tels que : bagues en or avec brillants, bracelet et broche en or, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Étude de M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

AVIS

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le 22 avril 1903, la Société en nom collectif formée entre : 1^o M. Achille OUSEAU, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, hôtel des Princes ; 2^o et M. Albert MUSCULUS, aussi maître d'hôtel, demeurant au même hôtel des Princes, pour l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant connu sous le nom d'**Hôtel des Princes**, a été dissoute à partir du jour dudit acte et amiablement entre les parties.

M. OUSEAU est resté seul propriétaire de tout l'actif et chargé, par conséquent, de tout le passif.

Un extrait dudit acte de dissolution a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, à l'effet d'y être transcrit. A Monaco, le 9 juin 1903.

Signé : L. VALENTIN.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 26 mai 1903, enregistré, la Société en nom collectif, constituée entre M. Ange BONA, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, et M. Sylvestre

FERRARIS fils, aussi entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, suivant acte reçu par M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 1^{er} août 1902, sous la raison sociale **BONA et FERRARIS fils**, avec siège social à Monaco, quartier des Carmélites, maison Bona, pour l'entreprise de travaux de construction et de travaux publics ou particuliers, a été déclarée dissoute, du consentement mutuel des associés, à partir du 26 mai 1903.

Messieurs BONA et FERRARIS fils sont demeurés chargés de la liquidation de ladite Société.

Pour extrait :
BONA et FERRARIS fils.

Un des originaux dudit acte de dissolution de Société a été déposé, le 6 juin 1903, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, en exécution de l'article 49 du Code de Commerce.

Pour mention :
BONA et FERRARIS fils.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 26 mai 1903, enregistré :

M. Ange BONA, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco ;

M. Sylvestre FERRARIS fils, aussi entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco,

Et M. Etienne FERRARIS, également entrepreneur, demeurant aussi à Monaco,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif, ayant pour objet l'entreprise de travaux de construction et de travaux publics ou particuliers, généralement quelconques.

La durée de la Société est de une année, qui a commencé à courir le 26 mai 1903 et expirera le 26 mai 1904.

Le siège de la Société est à Monaco, avenue de Castellaretto, n° 4, montée de la Gare de Monaco, boulevard de l'Ouest, maison Oberto.

La raison et la signature sociale sont : **FERRARIS fils et C^{ie}**. Les affaires et les intérêts de la Société sont gérés et administrés par les trois associés, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société.

Les pouvoirs de chacun des associés comprennent notamment ceux de : recevoir les sommes dues à la Société, faire tous achats de matières premières et marchandises au comptant ou à terme, réaliser tous marchés, souscrire, endosser, accepter, acquitter tous effets de commerce, suivre toutes actions judiciaires, se désister de tous droits, faire main-levée de toutes saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre.

Mais les emprunts ne pourront être faits, pour le compte de la Société, qu'avec le concours des trois associés.

Les associés ont apporté à la Société, savoir :

M. BONA, la somme de 14,000 francs en matériel et outillage divers d'entrepreneur..... **14,000 fr.**

M. FERRARIS fils, la somme de 2,000 francs en matériel d'entrepreneur. En outre, il s'est obligé à apporter à la Société, au fur et à mesure de ses besoins, soit en matériel, marchandises, etc., soit en argent, la somme complémentaire de 12,000 francs..... **14,000 fr.**

M. Etienne FERRARIS s'est obligé à apporter à la Société, au fur et à mesure de ses besoins, soit en matériel, marchandises, etc., soit en argent, même valeur que ses co-associés, soit..... **14,000 fr.**

Ensemble 42,000 francs, formant le capital social..... **42,000 fr.**

En cas de décès de l'un des associés pendant le cours de la présente Société, elle continuera entre les survivants.

Dans le cas où l'un des deux associés survivants viendrait lui-même à décéder, la Société sera dissoute de plein droit.

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera faite par les trois associés ou par les associés survivants qui auront, à cet effet, les pouvoirs les plus étendus.

Pour extrait :
Sylvestre FERRARIS fils.

Un des originaux dudit acte de Société a été déposé, le 6 juin 1903, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, en exécution de l'article 49 du Code de Commerce.

Pour mention :
Sylvestre FERRARIS fils.

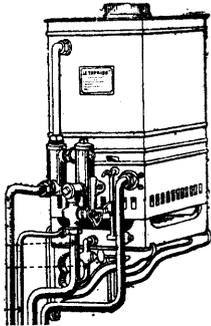
PLOMBERIE (EAU et GAZ)

HENRI CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE
Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains,
Lavabos et Water-Closets,
Appareils d'Eclairage
et Chauffage par le Gaz,
Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur
d'eau chaude sous pression, avec
veilleuse de sûreté (brevetée
s. g. d. g.) Voir son fonction-
nement au magasin.

**PARFUMERIE
DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette

DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS

LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE
etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagons
dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

ÉTAGE A VENDRE
rue du Milieu, 22, Monaco

S'adresser à M^e VALENTIN, notaire.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN

TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE,

PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES

DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS

RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE.

CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS

SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES.

PARAPLUIES. — ARTICLES DE

VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre
les risques de transport par
terre et par mer et les accidents
de toute nature.

Assurances maritimes; trans-
ports-valeurs.

Polices : Collectives ouvriè-
res, responsabilité civile des pa-
trons et entrepreneurs, assuran-
ces des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles
contre les accidents de toute na-
ture. Assurances vélocipédique
et de chasse.

Assurances contre les risques
de séjour et de voyage dans le
monde entier.

Assurances des accidents causés
aux tiers par des voitures
automobiles et à traction méca-
nique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compa-
gnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec
effraction, escalade ou usage de
fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou
suivi d'assassinat ou de tenta-
tive d'assassinat.

Assurances des villas, châ-
teaux, banques, marchandises
en magasin, titres, valeurs, bil-
lets de banque, archives et mi-
nutes, églises, musées, objets
mobiliers de toute nature, bi-
joux, etc.

Assurances des bijoutiers,
horlogers et négociants en ma-
tières précieuses.

Assurances contre les détour-
nements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

Imprimerie de Monaco — 1903

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0. de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
1	761.2	761.2	761.3	761.6	762.1	20.2	22.2	21.5	20.8	19.1	83	Sud-Est.	Beau, nuageux.		
2	761.4	761.2	760.1	759.5	759.2	20.1	21.3	19.8	19.9	19.6	86	Est.	Id.		
3	754.2	753.8	752.5	753.2	754.2	22.1	24.2	23.8	23.6	22.2	66	Est fort.	Pluie, nuageux.		
4	757.2	758.1	758.5	759.2	760.2	29.3	20.8	20.2	20.1	20.2	85	Est.	Id.		
5	762.2	763.2	763.5	763.8	764.2	21.8	23.2	22.8	22.2	21.2	77	Ouest.	Beau, nuageux.		
6	766.2	766.2	765.1	764.2	762.8	22.5	22.8	22.2	21.2	20.7	75	Id.	Id.		
7	762.5	762.2	761.4	759.2	758.8	21.5	22.2	21.4	21.2	20.1	82	Est.	Id.		
DATES		1	2	3	4	5	6	7							
TEMPÉRATURES EXTREMES		Maxima.	22.2	21.4	24.8	21.2	23.2	22.8	22.2						
		Minima	18.5	17.5	18.2	18.3	19.1	19.2	18.5						
												Pluie tombée: 48 mm			